

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
15 et 16 mai 2011
Hôtel Marriott, Ottawa, Ont.**

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Lorna Martin (présidente), Ron Lehr, Blythe Shepard, Michel Lefebvre, Serge Hall, Miriam Duff, Deborah Wood Salter, Lilli Janzen, Sarah Holland, Trish McCracken, Marie Cardinal-Picard, Erin Crossland, George Dunne, Martin Reid, Beatrice St. Amand-Doepker, Barbara MacCallum (secrétaire)

Mot de bienvenue

- Lorna souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.
- La journée du 15 mai fut une journée d'orientation
- La séance de travail débuta comme telle le 16 mai 2011.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2011
3. Conflit d'intérêts
4. États financiers vérifiés
5. Suivi des points soulevés lors du Symposium national 2011
6. Suivi des points soulevés par le CA précédent
 - Prix
 - Fonds d'aide aux sections
 - Mental Health Academy
 - *Revue canadienne de counseling et de psychothérapie*
7. Nomination au poste de secrétaire
8. Nomination au poste de trésorier
9. Nomination de consultants francophones
10. Liaisons avec les sections
11. Résolutions concernant l'agrément
12. Congrès et conférences
13. Réunions du Conseil
14. Suivi des points soulevés par le Comité de direction
 - Association australienne de counseling
 - Fondation canadienne pour le développement de carrière
 - Ateliers régionaux
 - Congrès de recherche
15. Préparation pour l'AGA
16. Comités permanents
17. Prochaine réunion
18. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

- Vérifications d'antécédents – à discuter dans le cadre des résolutions sur l'agrément.
- Historique des congrès.

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettaient en situation de conflit d'intérêts.

4. États financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2011

- Barb MacCallum présente les états financiers pour l'exercice clos le 31 janvier 2011.
- La vérification est sans réserve.
- Des éclaircissements ont été donnés au sujet des points suivants :
 - **Loyer :** L'ACCP a déménagé en avril 2010 et l'on avait exigé un chevauchement de deux mois pour permettre de gérer efficacement le déménagement au cours de la période du congrès. Par ailleurs, l'ACCP dispose maintenant de plus d'espace. Cela était devenu nécessaire en raison d'un personnel plus nombreux.
 - **Frais de poste :** L'ACCP a effectué plusieurs envois postaux pour des fournisseurs au cours de 2010 et à cet égard, les revenus correspondent aux dépenses. De plus, le nombre de membres s'est accru et l'on adresse donc par la poste un plus grand nombre de trousseaux d'adhésion et d'agrément. Les frais de poste ont aussi subi une hausse.
 - **Téléphone :** Dans ses installations antérieures, l'ACCP était abonnée aux services de Rogers. Pour obtenir les lignes de Rogers dans le nouvel établissement, il aurait fallu déboursier 100 000 \$ en frais d'installation. L'ACCP est donc passée à Bell. Bien que le tarif mensuel de Bell soit légèrement plus élevé que celui de Rogers, on réalise tout de même des économies de coût en évitant de devoir payer les frais d'installation des lignes téléphoniques. En outre, le personnel plus nombreux entraîne un accroissement des frais de communication.

Résolution : Adopter les états financiers 2010-2011 tels que présentés.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

5. Suivi des points soulevés lors du Symposium national 2011

- L'ACCP participe au projet de Mobilité nationale de la main-d'œuvre, à titre de Groupe de travail sur la mobilité et d'administrateur du projet, qui est financé par RHDCC.
- Le Groupe de travail a mis au point l'énoncé national d'une définition et d'un champ d'application du counseling et a mené un sondage à l'automne 2010.
- L'invitation à participer au sondage fut distribuée à plus de 140 organismes.
- Le sondage a été rempli par 46 organismes et 1 146 répondants individuels de partout au Canada.
- Il en est ressorti que 93 % des répondants se sont dit d'accord avec la définition et le champ d'application et ont affirmé se reconnaître dans les énoncés présentés dans le sondage.
- À l'occasion du Symposium national tenu à Ottawa les 7 et 8 avril 2011, les participants ont ratifié la définition et le champ d'application.
- Il reste maintenant à l'ACCP à décider si elle adoptera l'énoncé national de définition et de champ d'application.
- Certaines inquiétudes ont été formulées en ce qui concerne le fait que la psychothérapie ne soit pas explicitement mentionnée dans la définition.
- On expliqua alors que les répondants au sondage avaient indiqué plus de 70 titres différents qu'ils utilisent pour décrire leur travail, dont celui de psychothérapeute.
- Ce qu'il faut retenir, c'est que 93 % des répondants ont dit se reconnaître dans la définition et le champ d'application, le taux de désaccord ne dépassant jamais 4 %, quel que soit l'élément de question considéré.
- Le Conseil étudia ce qu'impliquerait le fait de modifier la définition.
- Si l'on modifiait la définition, alors les résultats du sondage ne seraient plus valides.
- On fit aussi remarquer qu'au Québec, le counseling est une activité et non une profession.
- Les résultats du sondage en provenance du Québec affichaient un taux d'approbation plus élevé qu'ailleurs au Canada.

Résolution : Que l'ACCP adopte l'utilisation de l'énoncé validé à l'échelle nationale de la définition et du champ d'application des professions de counseling et de psychothérapie, tels que déterminés dans le sondage mené en 2010 auprès des conseillers et psychothérapeutes canadiens par le Groupe de travail issu du Projet de symposium national.

Proposée par Martin Reid. Appuyée par Sarah Holland.

ADOPTÉE

2 ABSTENTIONS

1 CONTRE

6. Suivi des points soulevés par le CA précédent

Prix

- On a noté une baisse marquée du nombre de mises en candidature pour le programme des prix d'excellence.
- Depuis dix ans, le financement du programme n'a pas beaucoup changé.
- Le fait d'augmenter la valeur des prix offerts pourrait contribuer à accroître le nombre de candidatures.
- Au cours des six derniers mois, on a passé en revue les exigences et les désignations des différents prix et ceux-ci pourraient être révisés lors d'une réunion à venir du CA.

Résolution : D'augmenter la valeur monétaire des Prix de l'ACCP à une somme de 5 000 \$ à répartir sur l'ensemble du programme des prix d'excellence.

Proposée par George Dunne. Appuyée par Beth Robinson.

Discussion :

- On fit remarquer que la somme de 5 000 \$ est adéquate, abordable et réalisable.
- On considère la possibilité d'ajouter de nouveaux prix, comme un Prix humanitaire.
- 5 000 \$, c'est le double de la somme actuellement affectée au programme des prix d'excellence.
- Il s'ensuit un amendement favorable à la résolution :

Résolution : D'augmenter la valeur monétaire des Prix de l'ACCP à une somme de 5 000 \$ par année à répartir sur l'ensemble du programme des prix d'excellence.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE**

Fonds d'aide aux sections

- Lors des récentes réunions des présidents de sections, certains ont réclamé que l'ACCP augmente son aide pour les événements, les initiatives et les services de traduction.
- Pour soutenir la croissance et le développement d'initiatives clés, la mise en place d'un Fonds d'aide aux sections, similaire au Fonds d'aide à la législation, fournirait un soutien interne à nos membres au sein de leurs sections.
- Dans la même veine que pour le Fonds d'aide à la législation, le Comité de direction aurait pour tâche de déterminer une structure équitable sur le plan financier et applicable au nouveau Fonds.
- On a fourni un exemple dans les classeurs remis aux membres du CA.
- Le Comité de direction s'est vu confier la tâche de fournir les détails du fonds au CA avant que ceux-ci ne soient présentés aux sections.
- On a précisé qu'une section doit être dûment formée avant de pouvoir avoir accès au fonds.

Résolution : Que l'ACCP mette sur pied un Fonds d'aide aux sections, le Comité de direction devant se charger d'en établir les règles d'administration et de gestion financière.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Trisha McCracken.
ADOPTÉE**

Mental Health Academy (MHA)

- La Mental Health Academy est un chef de file dans la prestation de services d'éducation et de perfectionnement professionnel pour les travailleurs de la santé en Australie et la région du Pacifique, l'organisme se spécialisant dans la mise en ligne de contenus par l'entremise du réseau Internet. Le contenu proposé par la MHA comprend des cours à base de textes (appuyés par de la vidéo au besoin), ainsi que des ateliers audiovisuels.
- La MHA offre à l'ACCP un ensemble d'unités d'éducation permanente (UÉP). On offre actuellement plus de 70 cours liés au counseling et conçus par des professionnels. La MHA propose à l'ACCP d'ajouter, à son gré, des cours ou des ateliers à ceux qui sont

déjà offerts et de sélectionner dans cet ensemble ceux qui seraient les mieux adaptés à ses membres, créant ainsi une plateforme d'UÉP en ligne exclusive à l'ACCP.

- La MHA assume les coûts de développement et de mise en ligne des cours et ateliers, car cet organisme disposant déjà de la plateforme, du programme et du personnel, le fait d'inclure des membres de l'ACCP acheteurs d'activités d'UÉP lui permet de rentabiliser l'opération.
- Les membres pourraient payer les activités d'UÉP soit « à la pièce », soit par abonnement mensuel ou annuel fixe. Le coût réduit est lié au volume des activités offertes. La MHA suggère un abonnement mensuel de 27 \$ pour un accès illimité à tous les cours et ateliers (l'abonnement annuel étant de 259 \$ s'il est payé d'avance).
- La MHA se chargera de tous les coûts afférents aux cours et ateliers, y compris l'enregistrement des nouveaux ateliers requis par l'ACCP. Pour chaque membre qui choisit de recourir aux services de la MHA, un rabais équivalant à un pourcentage du tarif est consenti à l'ACCP (p. ex. 7 \$ du tarif mensuel de 27 \$; 50 \$ du tarif annuel de 259 \$).
- Les membres de l'ACCP adhèrent à l'entente ou s'en retirent selon leurs préférences personnelles. .
- Il n'y a aucune obligation à l'égard de l'ACCP ou de la MHA en ce qui concerne l'utilisation des services de la MHA.
- Les membres de l'ACCP qui sont eux-mêmes fournisseurs d'UÉP peuvent soumettre à la MHA des enregistrements vidéo de présentations. Si leur publication est approuvée, toutes les vidéos appartiennent aux présentateurs, qui reçoivent alors des redevances sur chaque vidéo vendue par l'intermédiaire du portail en ligne de la MHA.
- Le système calcule automatiquement les UÉP et les télécharge vers l'ACCP.
- Il faudra déboursier pour adapter la base de données de l'ACCP afin qu'elle puisse accepter les données sur les UÉP en provenance de la MHA.
- Il s'agira d'un excellent service à offrir aux conseillers vivant en milieu rural ou éloigné ou à ceux qui sont temporairement à l'extérieur du pays ou isolés.
- Il se peut que nous devions regrouper le matériel pour en faciliter la gestion par nos membres.
- Il s'agit d'une simple entente de principe. Le Siège social se chargera d'entreprendre les étapes suivantes et de réunir plus d'information au sujet de la mise en œuvre du programme; on en fera ensuite un compte rendu au Conseil.

Résolution : Donner un accord de principe à la proposition d'échange de services entre l'ACCP et la Mental Health Academy en ce qui concerne les possibilités de perfectionnement professionnel en ligne, en attendant les résultats de futures négociations avec le fournisseur de services.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

Financement de la Revue canadienne de counseling et de psychothérapie

- L'éditeur de la *Revue canadienne de counseling et de psychothérapie* a été avisé que 2011 sera la dernière année de financement de la part du CRSH.
- L'ACCP finance en partie la *Revue*, le CRSH versant approximativement 20 000 \$ pour couvrir les coûts de développement et de publication.

- Des lettres ont été adressées au CRSH et aux IRSC au sujet de la situation actuelle de retrait du financement.
- Le président, Ron Lehr, a discuté avec des représentants du CRSH et des IRSC.
- La *Revue* a un solide historique et une excellente réputation auprès des chercheurs.
- Pour éviter de subir une interruption de financement pendant que l'ACCP tente de régler la situation actuelle et de trouver d'autres sources de financement, on demande de formuler une requête de financement intérimaire pour compenser les coûts.
- On fit remarquer que Robinder Bedi dispose d'une présentation portant sur l'utilisation de la *Revue* par les psychologues-conseillers. Barb MacCallum communiquera avec lui pour obtenir sa présentation.
- Il se peut que Héritage Canada puisse financer la traduction de ce type de publication.

Résolution : Dans le cas d'une cessation du financement gouvernemental en 2012, que l'ACCP contribue à hauteur de 20 000 \$ pour la poursuite de la publication de la *Revue canadienne de counseling et de psychothérapie*.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE**

7. Nomination au poste de secrétaire

Résolution : Recommander au CA que Barbara MacCallum poursuive son rôle de secrétaire pour le mandat de 2011-2013.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE**

8. Trésorière

- Le Conseil a la responsabilité fiduciaire de s'assurer de la bonne gestion des aspects financiers de l'ACCP.
- Le rôle du Trésorier est décrit dans le Manuel de gouvernance.
- Les administrateurs qui désirent poser leur candidature bénévole au poste de trésorier sont priés d'en aviser Lorna Martin d'ici la fin de la réunion du CA, le 16 mai 2011.
- Lorna présentera le ou les candidats lors de la réunion du CA de juin 2011.

9. Nomination de consultants francophones

- Lorsque les trois dirigeants élus du Comité de direction ne parlent qu'une seule et même langue officielle, un membre du CA parlant couramment l'autre langue officielle doit être nommé au Comité de direction.
- Cette pratique fut mise en place il y a un certain nombre d'années, lorsque l'Association n'avait pas d'engagements ni d'initiatives concernant le bilinguisme et le biculturalisme au sein du Conseil et du Siège social.
- Étant donné le congé de maladie de la Présidente sortante en 2011, l'actuel Comité de direction a reçu des demandes de communication bilingue et ses membres ont jugé que leurs habiletés en matière de langues officielles suffisaient à la tâche. Néanmoins, par souci de se conformer au mandat de gouvernance et pour rendre hommage aux aspects linguistiques culturels et uniques d'une nation bilingue, on a institué la nomination d'un consultant francophone.

- Le présent CA désigne donc deux de ses membres aguerris en tant que consultants francophones.

Résolution : Que Serge Hall et Michel Lefebvre soient nommés consultants francophones pour le mandat de 2011-2013.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE**

10. Liaisons avec les sections

- Ron Lehr expliqua les différents types de sections (régionales et groupes d'intérêts particuliers), ainsi que le programme de liaison avec les sections.
- Chacun des membres du Conseil a la possibilité de devenir un agent de liaison auprès d'une section.
- Sa responsabilité consiste alors à fournir de l'information à la section, particulièrement après une réunion du CA.
- Les agents de liaison ainsi désignés pourront aussi assister à la téléconférence du Président de la section, s'ils le désirent.
- Ils peuvent assister aux réunions de la section s'ils y sont invités par les représentants de celle-ci.
- On a demandé aux membres du Conseil de se porter candidats aux postes d'agents de liaison auprès des sections.
- Voici la liste des agents de liaison :

| Section | Agent de liaison |
|--|-----------------------------------|
| Cercle autochtone | Lilli Janzen |
| Alberta et Territoires du Nord-Ouest | Sarah Holland |
| Section de la Colombie-Britannique | George Dunne |
| Nouvelle-Écosse | Beth Robinson |
| Région de la capitale nationale | Michel Lefebvre |
| Développement de carrière | Martin Reid, Serge Hall |
| Formateurs de conseillers | Marie Cardinal-Picard et Ron Lehr |
| Arts créatifs en counseling | Miriam Duff |
| Section de counseling en pastorale et soins spirituels | Miriam Duff |
| Conseillers en cabinet privé | Lilli Janzen |
| Conseillers scolaires | Trish McCracken |
| Justice sociale | Béatrice St-Amand-Doepker |

11. Résolutions concernant l'agrément

Le Comité d'agrément, après avoir mené de nombreuses recherches au cours de l'année écoulée, a formulé la résolution suivante.

Résolution : Pour conserver leur pertinence et leur cohérence par rapport aux normes d'exercice actuelles, que les processus et exigences relatifs à l'agrément et aux unités d'éducation permanente de l'ACCP soient amendés comme suit :

Processus et exigences

- Mettre à jour les descriptions de cours pour l'agrément tous les cinq ans, en se fondant sur un examen des annuaires dans l'ensemble du Canada.
- Exiger 150 heures de counseling direct auprès de clients avant d'accepter une candidature à l'agrément à compter du 1^{er} septembre 2013.
- Exiger que la vérification du dossier criminel comprenne aussi une vérification du registre des cas d'enfants maltraités (dans les provinces et territoires où les deux listes sont distinctes)
- L'accès à la procédure de traitement en priorité des demandes d'agrément est limité à la période de cinq ans entre la réussite d'un programme accrédité du CAPFC et la date de la demande.
- Exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres. Les membres existants devront obtenir 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.
- Clarifier les secteurs dans lesquels on peut obtenir des unités d'éducation permanente.

Coûts

- La facture des services d'évaluation préliminaire s'établira à 40,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.
- La facture des services de traitement d'une candidature à l'agrément s'établira à 95,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.
- La facture des tarifs relatifs aux unités d'éducation permanente pour un non-membre s'établira à 30,00 \$ à compter du 2 septembre 2011.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Lilli Janzen.
PROPOSITION RETIRÉE**

- Une discussion plus poussée fut entreprise au sujet de la proposition.
- On souleva les questions et préoccupations suivantes :
 - l'exigence de 150 heures de contact direct auprès des clients est insuffisante, compte tenu des exigences de recrutement actuelles imposées par l'ordre professionnel en Ontario.
 - On s'est également dit préoccupé par le fait que l'exigence de 150 heures allait constituer un défi considérable dans le cadre de certains programmes.
 - On nota que l'ACCP avait mené un sondage sur les programmes universitaires actuels et avait conclu que le chiffre de 150 semblait réaliste. Les formateurs de conseillers ont convenu que 150 heures était une exigence gérable.
 - De plus, la date prévue pour la transition aux heures de contact est septembre 2013, de sorte que les universités ont le temps de se préparer au changement.
 - On suggéra un système à échelons (p. ex. un conseiller sous supervision ou un candidat au titre de CCC). On élaborera un tableau à l'appui de l'approche par « échelle mobile » afin de dissiper les inquiétudes que pourraient avoir les candidats potentiels au titre de CCC lorsque leur nombre d'heures de contact direct est inférieur aux exigences.
 - Cette approche permettrait au candidat d'obtenir l'agrément tout en continuant à accumuler les heures requises.
 - On fit remarquer que nous pouvons aviser les universités, mais sans pouvoir pour autant les forcer à modifier leurs programmes.

- Pour certains universitaires, les coûts afférents à la supervision peuvent être exorbitants.
- Les heures de contact direct avec les clients peuvent constituer un véritable défi dans certaines provinces.
- On souleva une problématique concernant la vérification des dossiers criminels et du registre de maltraitance d'enfants.
 - À certains endroits, cette vérification peut prendre jusqu'à trois mois.
 - Quelles sont les répercussions sur nos membres actuels et potentiels?
 - Martin Reid affirma qu'il allait faire parvenir à Lorna Martin de l'information à ce sujet.
 - Nous devrions ajouter de l'information dans le site Web pour indiquer aux candidats que le délai d'attente pour ces vérifications peut être passablement long.
- On décida de dissocier les divers éléments de cette proposition et de les traiter séparément.

Résolution : Que soient mises à jour les descriptions de cours pour l'agrément à tous les cinq ans, en se fondant sur un examen des annuaires dans l'ensemble du Canada.

Proposée par George Dunne. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE

Résolution : Exiger 150 heures de counseling direct auprès de clients avant d'accepter une candidature à l'agrément à compter du 1^{er} septembre 2013.

Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE
1 CONTRE
1 ABSTENTION

Résolution : Exiger que la vérification du dossier criminel comprenne aussi une vérification du registre des cas d'enfants maltraités (dans les provinces et territoires où les deux listes sont distinctes)

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Deborah Wood Salter.
REJETÉE

Résolution : Exiger, lors de l'obtention du titre de CCC, une vérification du registre des cas de maltraitance et du registre des personnes vulnérables.

Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Trish McCracken.
ADOPTÉE

Résolution : Que l'accès à la procédure de traitement en priorité des demandes d'agrément soit limité à la période de cinq ans entre la réussite d'un programme accrédité du CAPFC et la date de la demande du titre de CCC.

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE

Résolution : Que la facture des services d'évaluation préliminaire s'établisse à 40,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE**

Résolution : Que la facture des services de traitement d'une candidature à l'agrément s'établisse à 95,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.

**Proposée par Sarah Holland. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE**

Résolution : Exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres. Les membres existants devront obtenir 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.

Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Trish McCracken.

- On discuta de l'accroissement du nombre d'UÉP.
- Aux yeux de certains administrateurs, le fait de passer de 24 à 50 UÉP constitue un accroissement draconien, surtout si l'on considère que le financement du perfectionnement professionnel est en baisse dans bien des domaines.
- On présenta également un tableau portant sur les diverses activités relatives aux UÉP.
- Il serait utile de compléter le tableau par des renseignements additionnels et de réviser certaines affectations des unités ou crédits.
- Il serait utile de clarifier les secteurs dans lesquels on peut obtenir des unités d'éducation permanente.
- On demanda aux membres du CA de transmettre leurs idées à Blythe Shepard.
- On nota qu'en C.-B., les détenteurs du titre de RCC n'ont pas besoin de détenir d'unités d'éducation permanente.

Résolution : Que soit reporté jusqu'en septembre 2011 le débat sur la résolution visant à exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres et à exiger que les membres existants obtiennent 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Béatrice St-Amand-Doepker.
ADOPTÉE**

1 ABSTENTION

Résolution : Que la facture des tarifs relatifs aux unités d'éducation permanente pour un non-membre s'établisse à 30,00 \$ à compter du 2 septembre 2011.

**Proposée par Marie Cardinal-Picard. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

- Une question fut soulevée à propos de la politique d'agrément en ce qui concerne les membres qui désirent de nouveau être agréés après avoir laissé leur agrément venir à échéance.

Résolution : En ce qui a trait au stage et aux recommandations exigés pour devenir Conseiller canadien certifié, dans le cas où un candidat à l'agrément n'a pas été supervisé pendant dix (10) ans, au moins l'une des recommandations doit émaner d'un professionnel lié au domaine du counseling qui n'entretient pas de relations de

complaisance avec le candidat et qui peut attester les aptitudes de ce dernier au cours des deux années antérieures.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

12. Congrès et conférences

- Les lieux choisis pour la tenue des congrès jusqu'en 2016 sont les suivants :
 - 2011 – Ottawa, Ont.
 - 2012 - Calgary, Alb.
 - 2013 - Halifax, N.-É.
 - 2014 - Victoria, C.-B.
 - 2015 - Niagara Falls (50^e Anniversaire de l'ACCP)
 - 2016 - St. John's, T.-N.
- Le Congrès d'Ottawa est la fin du projet pilote sur deux ans au cours duquel le Siège social était intensivement engagé dans la planification de l'événement.
- Après la conclusion du Congrès d'Ottawa, on produira un compte rendu contenant des recommandations.
- Celles-ci ne pourront toutefois pas être mises en œuvre avant le congrès de Halifax (2013), car la planification du congrès de Calgary (2012) est déjà en cours.

13. Calendrier des réunions du Conseil

- Lorna présenta un calendrier pour la tenue des réunions du CA.
- Les téléconférences du CA ont été planifiées pour se dérouler de l'après-midi jusqu'en soirée, afin de tenir compte des préoccupations des bénévoles concernant l'interruption de la journée de travail.
- Les réunions par téléconférence seront brèves et ne porteront que sur un seul point.
- Les téléconférences de juin, juillet et août seront des webinaires.
 - Déontologie et défense des droits, 1^{re} et 2^e parties
 - Questions de déontologie pour les conseillers
- À la date de la téléconférence du CA, on fera parvenir un lien aux membres du Conseil pour qu'ils puissent visionner les webinaires.
- Au cours de ces mois, la réunion du CA consistera en une brève séance d'inscription, puis le membre aura la possibilité de visionner le webinaire à ce moment-là ou plus tard, lorsque cela lui conviendra.
- On s'attend à ce qu'à l'occasion, certains membres du CA ne puissent pas assister à une réunion. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on a accru la fréquence des rencontres tout en réduisant leur durée.
- Si un membre du CA sait qu'il ne pourra pas être présent à une réunion, il doit en aviser Barb MacCallum par courriel à l'adresse bmaccallum@ccpa-accp.ca
- Le calendrier des réunions sera révisé en octobre 2011.

14. Suivi des points soulevés par le Comité de direction

Association australienne de counseling (ACA)

- L'ACA (Australie) a décerné une plaque à l'ACCP en reconnaissance de notre association avec cet organisme.

- L'ACCP prévoit offrir aux représentants de l'ACA une sculpture en pierre de savon lors d'une prochaine rencontre.
- L'ACA a invité l'ACCP à devenir membre fondateur d'un Consortium d'associations internationales de counseling et de psychothérapie, qui regroupera l'Australie, le Royaume-Uni, Hong Kong, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie.
- L'idée à l'origine de cette initiative : ce groupe, dont les membres partagent certaines caractéristiques culturelles, peut travailler de concert sur un service mondial, le premier étant le secours en cas de catastrophe.
- On vise ainsi à offrir de la formation dans le domaine du secours en cas de catastrophe aux conseillers qui s'y intéressent.
- La formation serait au nombre des activités préalables à la tenue d'un congrès dans les pays fondateurs.
- L'ACCP rencontrera l'ACA (Australie) en novembre 2011.
- Cet engagement en tant que chef de file international contribuera aussi de façon importante à notre image auprès du public.

Réunion de la Fondation canadienne pour le développement de carrière (FCDC)

- Lorna Martin et Barb MacCallum ont rencontré Lynne Bezanson et Sareena Hopkins (directrices générales conjointes de la FCDC) le 13 mai 2011, dans le cadre de l'engagement de l'ACCP de tenir une réunion annuelle afin de discuter des points d'intérêt commun.
- La FCDC a présenté une mise à jour de son orientation stratégique et de ses projets.
- On a reconnu qu'il s'agissait là d'une stratégie de communication beaucoup plus efficace que le fait de s'échanger des sièges au CA de chaque organisme.

Ateliers régionaux

- Dans le cadre du plan de développement professionnel, l'ACCP sera l'hôte d'ateliers régionaux cet automne à Halifax, Gatineau, Toronto, Calgary et Vancouver.

Congrès de recherche

- On a discuté de la possibilité de tenir un congrès de recherche d'une journée.
- L'événement pourrait se tenir une journée avant le congrès national ou constituer un événement distinct durant l'automne.
- On l'organiserait dans une université afin d'en réduire les coûts.

15. Préparation pour l'AGA

- On a passé en revue l'ordre du jour de l'AGA.

16. Comités permanents

Remarque : La Présidente (avec droit de vote) et la Chef de direction (sans droit de vote) sont membres d'office de tous les comités, à l'exception du Comité d'appels.

| Nom du comité | Membres |
|--|---|
| Comité de direction | Lorna Martin Ron Lehr Blythe Shepard Trésorier (à déterminer) |
| Comité d'appels | Lorna Martin Ron Lehr Blythe Shepard |
| Gouvernance | Présidence : Ron Lehr Blythe Shepard Beth Robinson Miriam Duff |
| Gestion du risque | Présidence : Blythe Shepard Miriam Duff |
| Assurance qualité | Martin Reid Marie Cardinal-Picard Lilli Janzen Béatrice St-Amand-Doepker |
| Réglementation et politique (défense des droits) | Michel Lefebvre Trish McCracken |
| Déontologie | Présidence : Cristelle Audet (non-membre du CA) George Dunne Beth Robinson Serge Hall Lynda Younghusband (non-membre du CA) Kathy Ripley (non-membre du CA) Heather White (non-membre du CA) |
| Prix | Sarah Holland Erin Crossland |
| Agrément | Présidence : Blythe Shepard (intérimaire) Deborah Wood Salter Michel Lefebvre George Dunne Beth Robinson Bill Borgen (CAPFC) Nick Gazzola (Section des formateurs de conseillers) Monika Gal (Registraire intérimaire) |

17. Prochaine réunion

- La prochaine téléconférence se tiendra le 23 juin 2011 à 19 h, heure d'Ottawa.

18. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter les états financiers 2010-2011 tels que présentés.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

Résolution : Que l'ACCP adopte l'utilisation de l'énoncé validé à l'échelle nationale de la définition et du champ d'application des professions de counseling et de psychothérapie, tels que déterminés dans le sondage mené en 2010 auprès des conseillers et psychothérapeutes canadiens par le Groupe de travail issu du Projet de symposium national.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE**

**2 ABSTENTIONS
1 CONTRE**

Résolution : D'augmenter la valeur monétaire des Prix de l'ACCP à une somme de 5 000 \$ à répartir sur l'ensemble du programme des prix d'excellence.

Proposée par George Dunne. Appuyée par Beth Robinson.

Résolution : D'augmenter la valeur monétaire des Prix de l'ACCP à une somme de 5 000 \$ par année à répartir sur l'ensemble du programme des prix d'excellence.

**Proposée par Martin Reid. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE**

Résolution : Que l'ACCP mette sur pied un Fonds d'aide aux sections, le Comité de direction devant se charger d'en établir les règles d'administration et de gestion financière.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Trisha McCracken.
ADOPTÉE**

Résolution : Donner un accord de principe à la proposition d'échange de services entre l'ACCP et la Mental Health Academy en ce qui concerne les possibilités de perfectionnement professionnel en ligne, en attendant les résultats de futures négociations avec le fournisseur de services.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

Résolution : Dans le cas d'une cessation du financement gouvernemental en 2012, que l'ACCP contribue à hauteur de 20 000 \$ pour la poursuite de la publication de la Revue canadienne de counseling et de psychothérapie.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE**

Résolution : Recommander au CA que Barbara MacCallum poursuive son rôle de secrétaire pour le mandat de 2011-2013.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE**

Résolution : Que Serge Hall et Michel Lefebvre soient nommés consultants francophones.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE**

Résolution : Pour conserver leur pertinence et leur cohérence par rapport aux normes d'exercice actuelles, que les processus et exigences relatifs à l'agrément et aux unités d'éducation permanente de l'ACCP soient amendés comme suit :

Processus et exigences

- Mettre à jour les descriptions de cours pour l'agrément tous les cinq ans, en se fondant sur un examen des annuaires dans l'ensemble du Canada.
- Exiger 150 heures de counseling direct auprès de clients avant d'accepter une candidature à l'agrément à compter du 1^{er} septembre 2013.
- Exiger que la vérification du dossier criminel comprenne aussi une vérification du registre des cas d'enfants maltraités (dans les provinces et territoires où les deux listes sont distinctes)
- L'accès à la procédure de traitement en priorité des demandes d'agrément est limité à la période de cinq ans entre la réussite d'un programme accrédité du CAPFC et la date de la demande.
- Exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres. Les membres existants devront obtenir 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.
- Clarifier les secteurs dans lesquels on peut obtenir des unités d'éducation permanente.

Coûts

- La facture des services d'évaluation préliminaire s'établira à 40,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.
- La facture des services de traitement d'une candidature à l'agrément s'établira à 95,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.
- La facture des tarifs relatifs aux unités d'éducation permanente pour un non-membre s'établira à 30,00 \$ à compter du 2 septembre 2011.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Lilli Janzen.
RETIRÉE**

Résolution : Mettre à jour les descriptions de cours pour l'agrément à tous les cinq ans, en se fondant sur un examen des annuaires dans l'ensemble du Canada.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE**

Résolution : Exiger 150 heures de counseling direct auprès de clients avant d'accepter une candidature à l'agrément à compter du 1^{er} septembre 2013.

**Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE
1 CONTRE
1 ABSTENTION**

Résolution : Exiger que la vérification du dossier criminel comprenne aussi une vérification du registre des cas d'enfants maltraités (dans les provinces et territoires où les deux listes sont distinctes)

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Deborah Wood Salter.
REJETÉE**

Résolution : Exiger, lors de l'obtention du titre de CCC, une vérification du registre des cas de maltraitance et du registre des personnes vulnérables.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Trish McCracken.
ADOPTÉE**

Résolution : Que l'accès à la procédure de traitement en priorité des demandes d'agrément soit limité à la période de cinq ans entre la réussite d'un programme accrédité du CAPFC et la date de la demande du titre de CCC.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE**

Résolution : Que la facture des services d'évaluation préliminaire s'établisse à 40,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE**

Résolution : Que la facture des services de traitement d'une candidature à l'agrément s'établisse à 95,00 \$ à compter du 1^{er} septembre 2011.

**Proposée par Sarah Holland. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE**

Résolution : Exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres. Les membres existants devront obtenir 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.

Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Trish McCracken.

Résolution : Que soit reporté jusqu'en septembre 2011 le débat sur la résolution visant à exiger 50 unités d'éducation permanente tous les trois ans pour tous les nouveaux membres et à exiger

que les membres existants obtiennent 50 unités d'éducation permanente au début de leur prochain cycle d'UÉP de 3 ans.

Proposée par Lilli Janzen. Appuyée par Béatrice St-Amand-Doepker.

ADOPTÉE

1 ABSTENTION

Résolution : Que la facture des tarifs relatifs aux unités d'éducation permanente pour un non-membre s'établisse à 30,00 \$ à compter du 2 septembre 2011.

Proposée par Marie Cardinal-Picard. Appuyée par Serge Hall.

ADOPTÉE

Résolution : En ce qui a trait au stage et aux recommandations exigés pour devenir Conseiller canadien certifié, dans le cas où un candidat à l'agrément n'a pas été supervisé pendant dix (10) ans, au moins l'une des recommandations doit émaner d'un professionnel lié au domaine du counseling qui n'entretient pas de relations de complaisance avec le candidat et qui peut attester les aptitudes de ce dernier au cours des deux années antérieures.

Proposée par Martin Reid. Appuyée par Serge Hall.

ADOPTÉE

Résolution : Clôturer la réunion.

Proposée par George Dunne. Appuyée par Sarah Holland.

ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES TÂCHES

| N° de tâche | N° de réf. | Tâche | Date | Responsabilité |
|-------------|------------|--|------------------|----------------------|
| 1 | 6 | Établir des critères applicables au Fonds d'aide aux sections | Septembre 2011 | Comité de direction |
| 2 | 6 | Communiquer avec la Mental Health Academy afin de déterminer les étapes à venir | Dès que possible | Chef de direction |
| 3 | 6 | Communiquer avec Robinder Bedi pour sa présentation | Dès que possible | Chef de direction |
| 4 | 6 | Déterminer si Héritage Canada peut financer la Revue canadienne de counseling et de psychothérapie | Dès que possible | Chef de direction |
| 5 | 8 | Nommer un trésorier | Le 23 juin 2011 | CA |
| 6 | 10 | Contact de liaison avec les présidents de Section | Dès que possible | CA |
| 7 | 11 | Appliquer les nouveaux tarifs | Septembre 2011 | Siège social |
| 8 | 11 | Clarifier le tableau des UÉP | Septembre 2011 | Comité de l'agrément |
| 9 | 11 | Revoir la proposition visant à accroître les UÉP à 50 heures par période de 3 ans | Septembre 2011 | CA |
| 10 | 12 | Compte rendu du programme pilote sur l'organisation du congrès | Septembre 2011 | Chef de direction |